



REGLEMENT VIDE GRENIER DU 18 MAI 2025

ORGANISE PAR L'APE DE L'ECOLE CAMILLE CLAUDEL VIHIERS

- ✓ Vous devez être un particulier. Les professionnels sont exclus.
- ✓ Installation des exposants à partir de 6h30.
- ✓ Emplacements de 4 mètres linéaires minimum sur réservation (si emplacement < à 4 m, impossible de stationner votre véhicule). Un numéro de stand vous est attribué.
- ✓ Règlement avant la manifestation par chèque, virement ou espèces dans la boîte aux lettres de l'APE (au niveau de l'entrée de la maternelle de l'école Camille Claudel – 19 rue Champ de Foire des Champs – 49310 VIHIERS (aucun remboursement)
- ✓ Pour être regroupé avec d'autres personnes, il est indispensable d'arriver en même temps.
- ✓ Vente au public de 7 h à 17 h.
- ✓ Vous vous engagez à respecter l'espace qui vous est attribué et à le laisser propre.
- ✓ Vous ne devez vendre ni nourriture, ni boissons, ni marchandises neuves, ni animaux.
- ✓ L'accès au vide grenier est gratuit pour les visiteurs.
- ✓ Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation ou qui ne respecterait pas les dimensions des emplacements.
- ✓ Il est formellement interdit de revendre les objets achetés le jour même.
- ✓ Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de perte, casse ou vol ou autre détérioration que ce soit par cas fortuit ou de force majeure.
- ✓ L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident de personnes occasionnés par les objets exposés, leur manutention, leur installation ou pour toute autre cause, avant, pendant ou après l'exposition.
- ✓ L'organisateur décline toute responsabilité en cas de détérioration de véhicule pour quelque cause que ce soit.

L'Association des Parents d'Elèves de l'école Camille Claudel de Vihiers (49 Lys Haut Layon)